



Épiée par 1 collègue dans les wc, ds établissement scolaire

Par **coccinelle974**, le **21/03/2009** à **06:37**

Je travaille dans un conservatoire de musique, dc un établissement recevant des enfants à partir de 7 ans.rnPendant que j'étais aux toilettes, j'ai surpris un collègue qui me regardait par un pti trou de la porte... Il s'est caché ensuite ds les toilettes publiques des filles derrière la porte. c'est lui, je l'ai bien vu.rnIl nie.rnCe cas, c'était déjà produit auparavant, ms aucune plainte n'a été faite. Il n'a eu que des avertissements de la Responsable du Centre.rnJ'ai fait un rapport... la seule chose qui en découle : 1 avertissement de la directrice du Conservatoire. Ce fait ne remonte même pas à la Région.rnJ'ai voulu dc porter plainte à la gendarmerie... ce cas ne résulte mm pas d'une 'infraction dans le code pénal'rnSa femme est prête à le défendre, elle le croit à 200%.rnJe n'ai aucune preuve, ms je l'ai vu.rnJe suis désespérée.. Cela fait + de 11 ans que je travaille avec lui, on n'a jms eu de différents, j'avais confiance en lui.rnIl m'a violé mon intimité... rnEt ttes les jeunes filles qui fréquentent ce centre, ont-elles été épiées aussi ?rnIl y a 2 jrs, j'ai été prises d'excès de folie, j'étais prête à informer les parents par mail.. une collègue m'a retenue. Car, n'ayant pas de preuves, cela peut se retourner contre moi.rnQue dois-je faire ?rnJe ne me sens + capable de travailler en sa présence... j'me sens salie et le pire c'est qu'il faut que je me taise face à ces parents qui nous font confiance !?!

Par **frog**, le **21/03/2009** à **16:35**

[citation]J'ai fait un rapport... la seule chose qui en découle : 1 avertissement de la directrice du Conservatoire. Ce fait ne remonte même pas à la Région.[/citation]rnQu'est-ce qui t'empêche d'aller taper plus haut dans la hiérarchie ?rnAdresse un courrier aux supérieurs

de la directrice. Expose les faits, exprime ta peur pour les jeunes filles en bas âge et évoque la responsabilité qu'endosserait la hiérarchie si elle n'agissait pas malgré ton signalement en cas d'atteinte sexuelle sur une mineure, et indigne toi de l'inaction jusqu'à maintenant de ta directrice.

Par **coccinelle974**, le **22/03/2009** à **06:01**

j'y ai pensé aussi... soit directement, soit passant par un syndicat...
Ms malgré que cela fait 11 ans que j'y suis, je suis bien payée mais [s]contractuelle[/s]. Et, cette chère directrice, aller à son encontre c'est le pot de terre contre le pot de fer.
Cela voudra dire que je suis sur une chaise éjectable.
Nbe de profs qu'elle a éjecté (pour motifs irrecevables), car ceux-là disaient ce qu'ils pensaient... la Région marche tjrs avec elle.
Alors moi, pr un fait sans preuve, j'ai peur de m'enfoncer.
J'ai une fille à élever.